



**Objet : COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 JANVIER 2020**

L'an deux mil vingt, le quinze janvier, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LE RONSSOY se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents MM les conseillers municipaux, à l'exception de Franck SAVARY, excusé.

1. DEMANDE DE SUBVENTION ÉCOLE

Vu la demande de subvention émanant des enseignants de l'école, dans le cadre des sorties en lien avec le projet d'école ; Vu les éléments comptables présentés par l'équipe éducative ; Considérant la volonté de la Municipalité de maintenir sa démarche de soutien envers l'école communale afin d'alléger la participation financière des parents concernés ; Considérant que la Commune de Le Ronsoy accueille dans son école les enfants de Templeux-le-Guéard ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents convient que la participation des Communes de Le Ronsoy et Templeux-le-Guéard doit être déterminée au prorata du nombre des enfants leur appartenant ; décide d'accorder une subvention de 25 euros, par enfant participant effectivement aux sorties (voyage à Paris, intervention d'un conteur, médiathèque, et projet Santerre Haute-Somme), avec une enveloppe de 1 525 euros pour l'ensemble des sorties ; demande à ce que la subvention ne soit versée qu'après les sorties réalisées et sur présentation des factures et d'un état nominatif des participants ; prend acte que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2020 ; charge Monsieur le Maire de veiller à l'exécution de ces décisions.

2. SERVITUDE DE PASSAGE RUELLE DU COMTE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Madame SELLIE Thérèse et ses enfants, qui voudraient procéder à un échange de terrains avec la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, propose de procéder à un échange de terrains avec Madame SELLIE HERLEMONT Thérèse, Monsieur SELLIE Rémi et Madame CHLON SELLIE Stéphanie.

La Commune de Le Ronsoy cède aux consorts SELLIE la parcelle AE 160, issue de la division AE 113, de 1 are et 7 centiares, situé dans le prolongement du chemin dénommé Ruelle du Comte, cadastré AD 1.

En contrepartie, Madame SELLIE HERLEMONT Thérèse, Monsieur SELLIE Rémi et Madame CHLON SELLIE Stéphanie cèdent à la Commune de Le Ronsoy la Ruelle du Comte, cadastrée section AD 1, de 2 ares et 58 centiares.

Les parties ont convenu que le présent échange aurait donc lieu sans soulte de part ni d'autre.

D'autre part, les parties reconnaissent que les parcelles AD1, AE 117 ET AE 161 partie (dans le prolongement de AE 117) servent de passage commun à divers riverains.

En conséquence, la Commune de Le Ronsoy consent une servitude de passage à titre gratuit aux consorts SELLIE sur la parcelle AD n° 1 et sur un triangle en prolongement de la parcelle AE 117, sur la parcelle AE n° 161 ; servitudes qui seront constituées dans l'acte d'échange.

En contrepartie, les consorts SELLIE consentiront à titre gratuit une servitude de passage au profit de la Commune de Le Ronsoy sur la parcelle AE n° 117 dans le prolongement de la parcelle AD n° 1 ; servitude qui sera constituée dans l'acte d'échange.

Le Conseil Municipal désigne Maître MERIAUX, Notaire à Roisel, pour la rédaction de l'acte correspondant. Les frais d'actes seront supportés par moitié entre les co-échangistes, Madame SELLIE ayant supporté les frais de division.

L'Assemblée réunie consent à cette transaction, et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative au dossier.

3. ÉOLIENNES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son temps passé avec Monsieur Ducatteau, 1^{er} Adjoint, pour défendre le projet éolien, leurs déplacements à Amiens et Laon, et leur entrevue à la Préfecture d'Amiens.

Il faut rappeler que l'implantation d'éoliennes sur le territoire de Le Ronssoy aurait pu assurer une manne financière à la Commune, d'autant que les dotations sont en baisse continue, et donc favoriser les projets au profit des habitants.

Monsieur le Maire porte ce jour à la connaissance du Conseil Municipal le refus d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire.

4. ENQUÊTE PUBLIQUE VENDHUILE

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de prendre connaissance du dossier transmis par la Direction Départementale des Territoires, Service Environnement, de Laon (Aisne), et de se positionner sur le projet de centrale d'enrobage à chaud sur la Commune de Vendhuile (Aisne).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a mis en avant les risques sanitaires pour l'environnement comme pour la santé. En effet, une centrale d'enrobés rejette des composés cancérigènes (des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et des composés organiques volatils (COV)). De plus, même si la concentration de ces composés dans l'air était reconnue dans les normes, ce qui importe est le dépôt au sol et l'accumulation dans l'environnement, en particulier dans les sols agricoles.

Monsieur le Maire déclare par ailleurs que le Centre international de recherche sur le cancer a classé le bitume comme « cancérigène possible ».

Il faut également prendre en compte le périmètre de la mémoire 14-18 (Le Ronssoy – Lempire – Bony), avec les soldats tombés pour la France. Il est important de garder une terre propre, plutôt jonchée de coquelicots que d'épaisseurs de bitume qui se déverse partout.

Implanter une telle structure porterait atteinte au caractère et à l'intérêt des sites mémoriaux à proximité, et troublerait la quiétude des lieux de mémoire et de recueillement, dans des conditions incompatibles avec sa destination.

Il faut signaler aussi la proximité avec la Centrale à béton.

Le Conseil Municipal se déclare opposé à l'implantation d'une centrale à l'endroit prévu, la Commune de Vendhuile étant proche de la Commune de Le Ronssoy.

Il charge Monsieur le Maire de donner connaissance de son refus quant à ce projet d'implantation.

5. DATE DE LA COURSE CYCLISTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu de divers impératifs, notamment d'autres courses, le Vélo-Club de Péronne propose que le Prix Max Cottrelle ait lieu soit le Dimanche 23 Février 2020, soit le Lundi 13 Avril 2020 (le lundi de Pâques).

Les membres de l'Assemblée fixe ce 50^{ème} anniversaire au Lundi 13 Avril.

6. DÉPART EN RETRAITE DE MONSIEUR SÉRY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un courrier de Monsieur SÉRY, l'informant de ses droits à faire valoir sa retraite au 1^{er} Avril 2020.

7. TRAVAUX AUX ÉCOLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fin des travaux des sanitaires aux écoles. Il propose d'organiser une visite des locaux pour les parents, le Samedi 1^{er} Février dans la matinée. Un courrier leur sera envoyé.

Mr le Maire déclare la séance close à 19h40.